

ELECTIONS AU CONGO BELGE

Des indigènes et des Belges établis au Congo Belge ont rempli pour la première fois dans l'histoire de la colonie leur apprentissage démocratique. C'est peut-être trop dire car, pour les Européens, ils ne faisaient que recouvrer le droit de vote qu'ils abandonnent momentanément durant leur séjour en Afrique, mais qu'ils retrouvent lors de leur retour dans la Métropole.

Ce qui nous intéressera donc le plus, c'est le cas des indigènes qui posaient pour la toute première fois ce geste de vote. D'abord regrettons vivement que la Belgique ait cru très intelligent d'appeler cet événement « consultation » plutôt qu' « élection ». Ce qui entraîne la question de savoir si les Congolais ont dorénavant acquis le droit d'être seulement consultés ou bien d'être électeurs et éligibles.

La prudence souvent exagérée et non justifiée de la Belgique a suscité la confusion chez certains indigènes qui croient que la consultation est tellement différente de l'élection et du « vote » tout court qu'elle en constitue même l'étape précédente.

Le fait que cette « consultation » ne s'est limitée qu'à trois villes, à savoir : Léopoldville, Jadotville et Elisabethville, ne doit pas seulement être considéré comme la volonté de limiter l'expérience pour voir si elle est concluante. En effet, c'est avec anxiété que l'Administration coloniale appréhendait le déroulement de ces élections. Elle craignait, à tort ou à raison, des troubles et des émeutes; dès lors, elle a cru bien faire en limitant le premier geste démocratique des Noirs à quelques-uns, et dans trois villes, pour pouvoir bien mater tout trouble ou tout désordre.

Mieux, pour Léopoldville, la consultation eut lieu avant celle d'Elisabethville et de Jadotville et à cette occasion l'Administration fit appel à tout ce qu'elle possédait comme force militaire : en effet, on a vu circuler, le 8 décembre, à Léo, particulièrement à la Cité indigène et en attente au Camp militaire, des figures peu connues parmi les militaires de Léo. Venaient-ils de Kamina, de Kitona, de Thysville, on ne sait trop, mais toutes ces précautions militaires étonnent l'étranger auquel on présente le Congo comme étant le pays le plus calme et le Nègre congolais le plus doux des hommes.

De plus, cette limitation du droit électoral à quelques villes et à quelques habitants crée un précédent malheureux : elle fait naître un complexe chez ceux qui n'habitent pas ces trois centres d'expérience et découragent les non-belges (noirs et blancs), qui, habitant ces centres depuis peut-être plus longtemps que certains Belges, se sont vu refuser le droit de « consultation ».

Si la politique de palier par palier est à conseiller, il est un fait qu'elle ne doit pas être une politique de courte vue car, en voulant éviter certains petits troubles immédiats, on se prépare des situations inextricables pour l'avenir. Implicitement, le Gouvernement colonial aura reconnu le degré d'évolution plus avancé chez les Noirs de Léopoldville, Jadotville et Elisabethville. Mais a-t-on des critères pour justifier pareille attitude dans le choix gouvernemental ? Les Nègres de Coquilhatville, Stanleyville, Kolwezi, Matadi, Boma, Luluabourg, Albertville, Bukavu..., sont-ils tellement en retard

par rapport à leurs frères de race pour être initiés à leurs devoirs politiques ? La discorde est relativement grande entre les tribus dans les centres, il serait regrettable d'aggraver la division des Noirs par la discorde entre les villes congolaises.

Autre constatation préliminaire, la dépolitisation de ces « consultations » ! Là également, l'Administration coloniale a joué un jeu dangereux, car cette dépolitisation n'a pas empêché certains candidats de solliciter particulièrement les voix de leurs amis socialistes, libéraux ou chrétiens. Les syndicalistes surtout ne se sont pas gênés de faire connaître leur tendance et leur programme politique. La dépolitisation du jeu démocratique a empêché les campagnes électorales publiques des candidats pour les remplacer par des conférences d'initiation à la consultation faites à tour de bras par des fonctionnaires de l'Administration territoriale, secondés par leurs collaborateurs noirs.

Mais cela, de nouveau, a instauré au Congo belge le type parfait de campagne électorale clandestine et surtout « silencieuse », dont le succès irrite certaines gens, puisque c'est ce mode d'action qui a donné la victoire majoritaire de l'ABAKO (Association tribale des Noirs du Bas-Congo) : 77 % des candidats élus.

Passons maintenant aux faits et aux conclusions à tirer des résultats obtenus. Il s'avère de plus en plus que la dépolitisation de la consultation a été instaurée pour éviter la naissance de partis « nationalistes » indigènes. Mais les Nègres se sont montrés plus malins que leurs tuteurs et ils ont voté presque uniquement pour les candidats qu'ils savent d'abord défenseurs des intérêts de l'indigène, avant de penser aux élucubrations sur la communauté belgo-congolaise. L'échec des Noirs Notables, syndicalistes socialistes, libéraux ou chrétiens au profit du Syndicalisme Indigène Indépendant (APIC), le refus de confiance manifesté par les « consultables » aux dirigeants des Associations des Indigènes du Haut-Congo pour le bénéfice de ceux du Bas-Congo n'est pas un phénomène de xénophobie ni de sectarisme, mais il trahit une certaine clairvoyance et une conscience très nette du problème. En effet, le « consultable » a eu l'attitude naturelle et normale à laquelle les gens réalistes doivent s'attendre. Faire confiance à ceux qui sincèrement pensent à la masse sans mépriser les Blancs et en respectant les intérêts de ceux-ci, plutôt qu'à une catégorie de gens dont le comportement et les propos sont tels qu'on se demande s'ils flirtent avec les Blancs et les partis idéologiques des Blancs pour leurs intérêts propres ou bien pour mieux servir leurs frères de race.

Dès le moment où le « consultable » n'était pas sûr des sentiments « pro-indigènes » des candidats, il préférerait s'abstenir. C'est un peu à contrecoeur que l'Administration a enregistré les résultats de la consultation et surtout qu'elle a dû s'y plier, car tous les « pions » gouvernementaux ont été évincés, et ce de façon parfois très étonnante et curieuse, alors que certains étaient quasi sûrs d'êtreindre la ceinture mayorale.

Parlons du cas de M. Bolamba, ancien attaché de Cabinet du ministre des Colonies qui fut dare-dare expédié à Léo pour y être au moment des élections et se faire élever sans grand problème, vu sa popularité et sa compétence.

Notons encore le cas de M. Bolikango, président général des Associations des gens du Haut-Congo, plusieurs fois signataire des adresses de soumission à l'Administration coloniale et qui était prêt à quitter sa place d'instituteur, qu'il occupe depuis trente ans, pour devenir bourgmestre incontesté et incontestable de la commune de Kinshasa.

A Elizabethville, il y a le cas — bien regrettable, d'après l'Administration — de M. Kalenda, chef-adjoint du Centre extra-coutumier, grand homme de confiance des fonctionnaires blancs, qui se vit préférer Luanghy, leader local du Syndicat Indépendant Indigène APIC.

Encore deux constatations : la population, du moins celle de la capitale, d'où partira tout mouvement avant-gardiste indigène, traduit une tendance donnant la préférence à ceux qu'on considère comme étant de la « relève » plutôt que de la vieille garde. Et, coïncidence heureuse ou malheureuse, la plupart de ces élus indigènes ont été les ardents partisans du journal indépendant indigène *Congo*, supprimé il y a cinq mois, et qui allait devenir le porte-parole des jeunes progressistes congolais. Par ailleurs, nombreux parmi les notabilités autrefois « interlocuteurs valables » déçues sont ceux qui, en public ou en privé, ont approuvé la lettre de félicitation et d'attachement adressée au gouverneur général pour la mesure prise contre le journal *Congo*.

La démocratie ne réserve pas toujours des plaisirs, au contraire, elle offre souvent à ses promoteurs la regrettable joie d'être forcés de traiter avec ceux auxquels on a théoriquement nié la qualité d'interlocuteur valable.

La première expérience est passée, mais les Belges semblent ne pas tirer toutes les conclusions objectives nécessaires. Les prochaines consultations sont prévues dans trois ans, les observateurs les plus réalistes les présagent très mal.

Deux petits détails pour terminer : on ne fait presque rien pour atténuer le fossé racial, les communes mixtes n'existent pas dans tout le Congo Belge. Le nombre d'Européens domiciliés dans toutes les communes indigènes se limite aux seuls missionnaires catholiques et quelques Européens célibataires, travaillant pour les œuvres chrétiennes, comme la J.O.C. masculine ou féminine.

L'Administration coloniale a cru intelligent et de nouveau prudent d'exclure par décret les prêtres dans les listes des candidats bourgmestres. Quelque explication qu'on en donne, les indigènes ont bien compris que cette mesure vise particulièrement les abbés noirs, car les missionnaires blancs, s'ils n'ont pas protesté contre cette mesure, c'est d'abord parce qu'ils n'ont aucune chance d'être élus par les Africains à la place des vrais indigènes et ensuite, le jour où ils auront envie d'exercer leur droit de vote, ils n'auront qu'à faire un peu de bruit pour que l'Administration cède.

Cette mesure de prudence a été dictée par l'expérience de l'abbé Flubert Youlou, actuellement maire de Brazzaville, et les Africains ne sont pas si bornés pour ne pas le deviner. Tôt ou tard, la question sera revue, car on ne voit pas pourquoi il faudrait empêcher un Congolais, sous prétexte qu'il est prêtre, de devenir bourgmestre s'il rassemble les voix nécessaires.

L'avenir nous réserve des surprises, car les élections communales sont comparables à l'enseignement primaire. Une fois qu'on a ouvert celui-ci aux indigènes, les Belges ont dû, bon gré mal gré, être conséquents avec eux-mêmes et leur ouvrir les portes de l'Université, d'où sortiront des éléments qui ne plairont pas toujours à l'Administration du Congo.

Aussi, le dé est jeté, il faut que la chaîne démocratique se poursuive sans trop tarder pour ne pas donner l'impression que les élections communales furent un aboutissement alors qu'elles ne sont qu'un commencement.

LUC BEMBE.